

Conseil municipal

Séance ordinaire du 20 juin 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 20 juin 2011, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Gaétan Gagnon, Alain Laplante, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand et Germain Poissant

20 juin 2011

siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, L.R.Q., c.C-19.

Monsieur le conseiller Jean Fontaine, est absent.
Monsieur le conseiller Alain Paradis, est absent.
Monsieur le conseiller Marco Savard, est absent.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

- - - -

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

No 2011-06-0334

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en ajoutant les items suivants :

- 7.1 Nomination d'un directeur général adjoint – Services opérationnels
- 7.2 Nomination d'un directeur au Service des loisirs et bibliothèques
- 8.3 Mise en œuvre et financement du complexe jeunesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

20 juin 2011

- La nécessité d'effectuer des aménagements pour accroître la sécurité des usagers de la piste cyclable longeant la rue Alexis-Lebert.

- - - -

PROCÈS-VERBAUX

No 2011-06-0335

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 juin 2011

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2011-06-0336

Résolution relative à l'accès gratuit au service de transport en commun durant l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu 2011

CONSIDÉRANT la demande du président du conseil d'administration de la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'effet d'offrir le service gratuit de transport en commun durant l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que l'expérience des années passées fût très appréciée par les usagers concernés du service de transport en commun ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

20 juin 2011

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu décrète que le service de transport en commun urbain soit gratuit pour tous les détenteurs de passeport ou d'accréditation émis par la « Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu » dans le but de leur permettre d'accéder au site pendant la durée de l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu, soit le 13 août et du 15 au 20 août 2011 inclusivement, selon les horaires réguliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- --

No 2011-06-0337

Gratuité du transport en commun pour les 7, 8 et 9 juillet 2011

CONSIDÉRANT que la municipalité modifie et améliore les circuits urbains du service de transport en commun;

CONSIDÉRANT qu'une gratuité du service est mise en place pour faire connaître les modifications apportées aux circuits;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu décrète la gratuité du service de transport commun sur les circuits urbains pour les 7, 8 et 9 juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- --

No 2011-06-0338

Signature d'une transaction et quittance – Lots 3 270 718, 3 088 745 et 3 271 054 du cadastre du Québec – Railpower Technologies Corp.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a intenté un recours judiciaire en délaissement forcé pour fins de rachat et passation de titres à l'égard des lots 3 270 718, 3 088 745 et 3 271 054 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que les parties impliquées se sont entendues pour régler ce litige ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que soit autorisée la signature d'une transaction et quittance et autres documents requis pour mettre fin à toutes les

20 juin 2011

procédures judiciaires avec RSM Richter inc., Teacher's Pension Plan Board, Les Excavations Payette ltée, Groupe Aecon Québec ltée et Groupe Aecon ltée, dans les dossiers 755-17-001207-102 et 755-17-001304-107 de la Cour supérieure du district d'Iberville.

Que soit autorisée à cette fin, une dépense de 655 000 \$ plus les taxes applicables et que ces argents soient appropriés comme suit :

- Une somme de 330 000 \$ à même le surplus libre de la Ville, au poste budgétaire 55-992-60-000 ;
- Une somme de 40 000 \$ à même la réserve pour éventualité, au poste budgétaire 55-919-40-000 ;
- Une somme de 285 000 \$ à même un emprunt au fonds de roulement, poste budgétaire 22-311-00-200, cet emprunt étant remboursable en 10 versements annuels égaux et consécutifs à compter du 1^{er} janvier 2012.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocat-conseil à la Direction générale soient autorisés à signer ces documents pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2011-06-0339

Vente des lots 3 270 718, 3 088 745 et 3 271 054 du cadastre du Québec à « Les Entreprises Gilbert Lalonde inc. »

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu deviendra sous peu seule et unique propriétaire des lots 3 270 718, 3 088 745 et 3 271 054 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat présentée par la personne morale « Les Entreprises Gilbert Lalonde inc. » concernant ces lots d'une superficie approximative totale de 66 831,8 mètres carrés, au coût de 900 000 \$, taxes applicables en sus ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit acceptée l'offre d'achat présentée par la personne morale « Les Entreprises Gilbert Lalonde inc. » concernant les lots 3 270 718, 3 088 745 et 3 271 054 du cadastre du Québec d'une superficie totale approximative de 66 831,8 mètres carrés, au coût de 900 000 \$, taxes applicables en sus.

Que le greffier ou la greffière adjointe ainsi que l'avocat-conseil soient par les présentes autorisés à signer pour

20 juin 2011

et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le protocole d'entente, l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire au processus de vente de ce terrain industriel en faveur de « Les Entreprises Gilbert Lalonde inc. » ou ayant droits.

Que les honoraires professionnels et frais liés à l'exécution de la présente soient assumés par l'acquéreur.

Que les revenus provenant de cette transaction soient utilisés pour renflouer les folios budgétaires affectés par l'acquisition de cet immeuble par la Ville en vertu de la résolution n° 2011-06-0338.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

FINANCES MUNICIPALES

No 2011-06-0340

Dépôt du rapport financier 2010 consolidé et du rapport des vérificateurs

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

D'accuser réception du rapport financier 2010 consolidé de la Ville, tel que présenté par le trésorier, lequel se résume comme suit :

Revenus de fonctionnement :	137 354 954 \$
Charges :	137 182 406 \$
Résultat avant conciliation à des fins fiscales :	172 548 \$
Immobilisations :	20 091 096 \$
Financement :	- 14 733 649 \$
Affectations :	- 3 170 589 \$
<u>Résultat net :</u>	<u>2 359 406 \$</u>

D'accuser réception du rapport des vérificateurs portant sur ces états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

20 juin 2011

No 2011-06-0341

Cautionnement à la Conférence St-Vincent-de-Paul de Saint-Luc

CONSIDÉRANT que l'organisme « Conférence St-Vincent-de-Paul de Saint-Luc » désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 600 000 \$, remboursable sur vingt (20) ans ;

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu se porte caution en faveur de « Conférence St-Vincent-de-Paul de Saint-Luc » d'un montant de 600 000 \$ pour vingt (20) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « I ».

Que la municipalité demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocat-conseil à la Direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

Que la présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution n° 2011-02-0037.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

--- --

RESSOURCES HUMAINES

No 2011-06-0342

Nomination d'un directeur général adjoint – Services opérationnels

CONSIDÉRANT que par la résolution n° CE-2011-04-0342 adoptée le 14 avril 2011, le Comité exécutif adoptait un nouvel organigramme pour la Direction générale comportant, entre autres, l'ajout d'un nouveau poste de directeur général adjoint – services opérationnels ;

20 juin 2011

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier

Que monsieur Stéphane Beaudin soit nommé au poste de directeur général adjoint – services opérationnels, à compter du 21 juin 2011 et ce, pour un mandat de 14 mois.

Que les conditions de travail de Monsieur Beaudin à ce poste soient celles édictées au protocole des conditions de travail des employés cadres – Directeurs et qu'une allocation de 80,77 \$ par semaine lui soit versée pour l'usage de son automobile personnelle dans le cadre de son travail

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2011-06-0343

Nomination d'un directeur au Service des loisirs et bibliothèques

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la nomination de Monsieur Stéphane Beaudin au poste de directeur général adjoint – services opérationnels, le poste de directeur du Service des loisirs et bibliothèques est devenu vacant et qu'il y a lieu de le combler ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que monsieur Mario Bastien soit nommé au poste de directeur du Service des loisirs et bibliothèques à compter du 21 juin 2011 et ce, pour la durée du mandat de monsieur Stéphane Beaudin au poste de directeur général adjoint – services opérationnels.

Que les conditions de travail de Monsieur Bastien à ce poste soient celles édictées au protocole des conditions de travail des employés cadres – Directeurs.

Que le directeur du Service des ressources humaines soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le contrat de travail à intervenir avec Monsieur Bastien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

20 juin 2011

No 2011-06-0344

Adoption d'une politique de mise en application de la carte citoyen

CONSIDÉRANT la mise en circulation d'une carte (carte citoyen) à l'intention des citoyens, permettant à leur titulaire de s'abonner à la bibliothèque municipale et de s'inscrire par Internet aux ateliers municipaux dispensés par le Service des loisirs et bibliothèques ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une politique précisant les conditions d'émission et d'utilisation de cette carte de même que les avantages auxquels elle donne droit ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que soit adoptée la politique de mise en application de la carte citoyen, le tout tel qu'apparaissant au document daté du mois de mai 2011 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2011-06-0345

Cession de l'entente relative à la gestion déléguée des activités aquatiques

CONSIDÉRANT l'entente conclue le 25 mai 2011 entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et Gestion Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu relativement à la gestion des activités aquatiques ;

CONSIDÉRANT que par lettre datée du 27 mai 2011, Gestion Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu sollicite l'autorisation de céder les droits et obligations qu'elle détient dans cette entente à deux organismes, soit Groupe Domisa inc. et le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que conformément au paragraphe 10.1 de l'article 10 de cette entente, une telle cession est assujettie au consentement écrit de la Ville ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que Gestion Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu soit autorisée à céder à Groupe Domisa inc., les droits et obligations qu'elle détient en vertu de l'entente relative à la gestion déléguée des activités aquatiques conclue le 25 mai 2011 avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et ce, à l'égard des items suivants :

20 juin 2011

- L'exploitation de la piscine du complexe sportif Claude-Raymond située au 955, rue Choquette comprenant l'entretien et la gestion de tous les locaux incluant les opérations régulières au traitement de l'eau ainsi que le traitement de l'eau du bassin Marie-Rivier ;
- L'exploitation et la gestion des ressources en vue des travaux de préparation et de peinture pour l'ouverture, la fermeture et l'opération des quatre piscines, trois pataugeoires extérieures et une installation de jeux d'eau, incluant les opérations régulières reliées au traitement de l'eau ;
- L'exploitation et la gestion des ressources en vue de la réalisation de la programmation de la baignade libre dans les piscines Claude-Raymond et Marie-Rivier, les quatre piscines extérieures et les trois pataugeoires de la Ville.

Que Gestion Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu soit d'autre part autorisée à céder au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu les droits et obligations qu'elle détient en vertu de cette entente et ce, à l'égard de l'item suivant :

- L'exploitation et la gestion des ressources en vue de la réalisation de la programmation des activités aquatiques dirigées dans les piscines Claude-Raymond et Marie-Rivier.

Que le greffier ou la greffière adjointe et l'avocat conseil à la Direction générale soient autorisés à signer, si requis, tous documents inhérents à la présente affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Justin Bessette quitte son siège, ainsi que la salle des délibérations.

— — — —

No 2011-06-0346

Mise en œuvre et financement du Complexe jeunesse

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu désire offrir aux jeunes de 12 à 24 ans un lieu multiactivités et multiservices ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu place la jeunesse au cœur de sa politique familiale, des sports et de la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT l'aspect mobilisateur du projet de Complexe jeunesse et sa propension à développer l'implication citoyenne chez les adolescents et les jeunes adultes ;

20 juin 2011

CONSIDÉRANT l'implication de l'équipe de promoteurs du projet composée d'organismes de la région et de gens d'affaires qui a déjà mené avec succès diverses activités de levées de fonds et demandes de subventions ;

CONSIDÉRANT l'appui favorable au dossier donné par le Service des loisirs et bibliothèques de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT la demande du Club de croquet Saint-Jean inc., de céder son immeuble à la municipalité afin d'y ériger le Complexe jeunesse ;

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse emploi comté Iberville-Saint-Jean est actuellement le fiduciaire du projet Complexe jeunesse ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ À : l'unanimité

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu confirme par la présente son appui financier au projet Complexe jeunesse et soutienne ses promoteurs dans leurs démarches de financement auprès de la communauté d'affaires.

Que le Carrefour jeunesse emploi, fiduciaire du projet, fasse exécuter les travaux requis de démolition et de préparation du terrain en vue de la construction du Complexe jeunesse.

Que les sommes en réserve provenant de la *campagne Hydro-Québec en faveur du Complexe jeunesse*, réalisée en 2009, soit versées au Carrefour jeunesse emploi, fiduciaire du projet.

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu accorde une subvention de 100 000 \$ par année pendant 15 ans pour défrayer une partie des coûts de construction de l'édifice du Complexe jeunesse et qu'elle garantisse le prêt hypothécaire qui sera contracté par le Complexe jeunesse, le tout sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la direction générale soit mandatée pour préparer un protocole d'entente à intervenir relativement aux opérations du Complexe jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Justin Bessette reprend son siège dans la salle des délibérations.

— — — —

20 juin 2011

TOPONYMIE ET CIRCULATION

No 2011-06-0347

Retrait de panneaux « arrêts obligatoires » sur la rue du Lac

CONSIDÉRANT la construction d'un carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Saint-Luc, la rue Douglas et l'avenue du Parc ;

CONSIDÉRANT que suite à ces travaux, la rue du Lac sera aménagée en impasse ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un carrefour giratoire prévoit des signaux « Cédez » à chacune de ses entrées ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que soit modifiée la résolution n° 2005-06-0548 adoptée le 6 juin 2005 par le retrait des panneaux « arrêts obligatoires » suivants :

- Rue du Lac, direction ouest, à l'intersection de l'avenue du Parc ;
- Rue du Lac, direction ouest, à l'intersection du boulevard Saint-Luc.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à retirer la signalisation visée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2011-06-0348

Stationnement sans restriction pour les résidents des rues Beauséjour, Coderre, Leblanc et Mayrand

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire l'autorisation de stationner sans restriction de temps accordée aux résidents des rues Beauséjour, Coderre, Leblanc et Mayrand par l'émission de vignettes de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les conditions d'émission et d'usage de ces vignettes de stationnement;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

20 juin 2011

Que soit autorisée la remise de vignettes de stationnement aux propriétaires des rues Beauséjour, Coderre, Leblanc et Mayrand où le stationnement est restreint à une durée limitée.

Que ces vignettes autorisent le stationnement pour une période excédant la limite de temps prescrite par la signalisation, et ce aux conditions suivantes :

- Tout propriétaire d'immeuble résidant sur les rues ci-dessus mentionnées peut obtenir gratuitement deux vignettes; celles-ci pourront être remplacées en cas de perte. La vignette doit être apposée dans le coin inférieur gauche du pare-brise du véhicule.
- Est considéré comme non muni de la vignette de stationnement, le véhicule qui n'affiche pas de vignette valide de la manière prévue à la présente résolution. Une vignette signalée comme perdue devient invalide. La Ville se réserve le droit d'invalider une vignette suite à un transfert de propriété.
- L'utilisateur de la vignette de stationnement doit se conformer prioritairement à toute autre restriction de stationnement prévue au *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), ainsi qu'à toute restriction décrétée par règlement ou résolution du Conseil municipal, eu égard notamment à l'interdiction de stationnement de nuit en hiver.

Que la résolution n° 2010-08-0448 adoptée par le Conseil municipal le 2 août 2010 soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

TRAVAUX PUBLICS

No 2011-06-0349

Appel d'offres – SA-1945–TP-11 – Construction des chalets des parcs Saint-Gérard et Marquis-de-Montcalm

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la construction des chalets des parcs Saint-Gérard et Maquis-de-Montcalm ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Construction RDJ inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

20 juin 2011

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction RDJ inc. », le contrat pour la construction de chalets aux parcs Saint-Gérard et Marquis-de-Montcalm, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, pour un montant total approximatif de 463 262,75 \$, taxes exclues.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds des règlements d'emprunt n^{os} 0924 pour un montant de 176 900 \$ (taxes exclues) et 0992 pour un montant de 286 362,75 \$ (taxes exclues), codes budgétaires 22-709-24-400 et 22-109-92-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

URBANISME

No 2011-06-0350

DDM 11-2484 – « 9211-8074 Québec inc. » - Immeuble situé aux 403-405, avenue Bessette

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par « 9211-8074 Québec inc. » et affectant l'immeuble situé aux 403-405, avenue Bessette.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

Une citoyenne considère que la réduction du nombre de cases de stationnement à cet endroit pourrait affecter la sécurité des piétons.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par « 9211-8074 Québec inc. » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 003 du cadastre du Québec et situé aux 403-405, avenue Bessette ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement comportant un nombre de cases inférieur au nombre minimum prescrit et de régulariser la présence de six (6) cases de stationnement ne possédant aucune aire de manœuvre ainsi que l'implantation d'une enseigne sur poteau dans le triangle de visibilité ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 5 mai

20 juin 2011

2011, laquelle n'est pas favorable à l'acceptation de cette demande;

CONSIDÉRANT que malgré cette recommandation défavorable, le Conseil municipal juge opportun de l'accepter ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par « 9211-8074 Québec inc. » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 003 du cadastre du Québec et situé aux 403-405, avenue Bessette.

Que soit autorisé l'aménagement d'une aire de stationnement comportant huit (8) cases de moins que le nombre de cases minimum prescrit à 27.

Que soient de plus régularisé les six (6) cases de stationnement existantes ne possédant aucune aire de manœuvre et l'enseigne sur poteau implantée dans le triangle de visibilité ;

le tout conformément aux plans n^{os} DDM-2011-2484-01 à DDM-2011-2484-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

Monsieur le conseiller Alain Laplante vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

— — — —

No 2011-06-0351

Adoption du premier projet de règlement n° 1018

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du premier projet du règlement portant le n° 1018 et intitulé « Règlement abrogeant le règlement n° 1001 », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

AVIS DE MOTION

No 2011-06-0352

20 juin 2011

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 0936

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 0936 et intitulé « Règlement concernant l'affichage sur la propriété publique », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 juin 2011.

— — — —

No 2011-06-0353

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1005

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Gaétan Gagnon, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1005 et intitulé « Règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant les règlements n^{os} 0461 et 0707 », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 juin 2011.

— — — —

No 2011-06-0354

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1018

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1018 et intitulé « Règlement abrogeant le règlement n° 1001 », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 juin 2011.

Ce règlement avait pour objet :

- D'agrandir la zone H-5570 à même une partie de la zone C-5580 ;
- D'agrandir la zone C-2611 à même une partie de la zone H-2548 ;
- D'ajouter, à titre d'usages permis à l'intérieur de la zone C-2611, les usages suivants :
 - I1-11-07 « Fabrication de vêtements, de tricots ou revêtement de tissus » ;
 - I1-11-08 « Fabrication de vêtements coupés-cousus »

— — — —

20 juin 2011

No 2011-06-0355

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1019

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1019 et intitulé « Règlement décrétant une augmentation du fonds de roulement de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de 2 000 000 \$ », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 juin 2011.

— — — —

RÈGLEMENTS

No 2011-06-0356

Adoption du règlement n° 1014

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1014 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Laplante
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1014 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 1014 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0892 établissant un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville afin de modifier les circuits urbains », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2011-06-0357

Adoption du règlement n° 1015

20 juin 2011

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1015 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1015 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 1015 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0556 sur les branchements de services, tel que modifié par le règlement n° 0881, afin d'établir un tarif pour le branchement d'un seul service », tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2011-06-0358

Adoption du règlement n° 1016

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1016 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Philippe Lasnier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1016 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 1016 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, amendé par les règlements n^{os} 0901, 0957 et 0975, afin d'intégrer une tarification particulière au stationnement municipal P-22 », tel que soumis.

Messieurs les conseillers Justin Bessette et Alain Laplante votent contre cette proposition.

ADOPTÉE

- - - -

20 juin 2011

DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal :

- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 24 mai 2011
- Registre cumulatif des contrats conclus par le Comité exécutif et par les fonctionnaires et employés à qui de tels pouvoirs ont été délégués, pour la période du 1er janvier au 31 mai 2011
- État comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 avril 2011
- Adjudication par le trésorier, de la vente d'obligations par soumissions publiques – Émission de 12 397 000 \$
- Déclaration de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de monsieur Gilles Dolbec, maire.
- Déclaration de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de monsieur Philippe Lasnier, conseiller
- Déclaration de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de monsieur Marco Savard, conseiller

- - - -

CORRESPONDANCE

Les communications suivantes sont ensuite soumises au Conseil municipal, à savoir :

FEUILLET N^o 2011-011

Lettres reçues de :

- 1) Mme Céline Lahaie, notaire à la Commission municipale du Québec / Accusé de réception de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes municipales pour l'organisme « Fondation Le Renfort Grande Ligne »

20 juin 2011

Réclamations reçues de :

- I) Madame Sylvie Chalifour pour dommages à son véhicule automobile / Travaux sur le boulevard Saint-Luc
- II) Monsieur Tian Shu Lu pour dommages à sa voiture causés par la crue des eaux sur la rue Dupuis.

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- L'opportunité d'offrir le service de transport en commun urbain le dimanche.
- Le projet d'implantation d'une bibliothèque municipale dans le secteur Iberville.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle et leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- L'efficacité et l'excellence de l'organisation de la Grande Corvée tenue durant les dernières fins de semaines en vue de venir en aide aux sinistrés des inondations survenues au cours des derniers mois. On souligne également l'implication des nombreux bénévoles provenant de partout au Québec, l'excellent travail effectué par les employés municipaux pendant toute la durée de cette crise, de même que la collaboration de Compo-Haut-Richelieu.

No 2011-06-0359

Remerciements – Aide aux sinistrés des inondations

CONSIDÉRANT la remarquable implication des bénévoles, organismes, employés municipaux et nombreux

20 juin 2011

autres intervenants qui ont contribué à aider et porter secours aux sinistrés des inondations des dernières semaines ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ À : l'unanimité

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu transmette ses remerciements les plus sincères à l'organisme SOS Richelieu, aux autres organismes impliqués et à leurs membres, aux bénévoles provenant de toutes les régions du Québec, aux employés municipaux et aux nombreux autres intervenants qui ont contribué à aider et à porter secours aux sinistrés des inondations des dernières semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

- Des félicitations sont adressées à messieurs Stéphane Beaudin et Mario Bastien pour leur récente nomination aux postes de directeur-général adjoint-services opérationnels et de directeur du Service des loisirs et bibliothèques.
- Le passage du Grand Défi Pierre Lavoie à Saint-Jean-sur-Richelieu en fin de semaine dernière.
- L'implication du milieu dans le projet de construction d'un complexe jeunesse.
- La tarification qui sera imposée pour l'utilisation du stationnement municipal P-22 situé sur la rue Richelieu et le stationnement en général dans le centre-ville. On mentionne que cette nouvelle tarification constitue pour l'instant un projet pilote.
- Le projet de revitalisation du centre-ville.
- Le projet de prolongement du service d'aqueduc sur le chemin des Patriotes Est.
- Le spectacle tenu récemment sur la Place publique du Vieux-Saint-Jean afin de rendre hommage à Gerry Boulet.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2011-06-0360

Levée de la séance

20 juin 2011

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 20 h 35

Maire

Greffier
